

Construisons ensemble **NOS PARCOURS TERRITORIAUX**



Restons connectés

Rapport d'Activité **2024**



MOT DU PRÉSIDENT

“

L'année 2024 a été une année de transition et de consolidation pour notre Centre de Gestion, marquée par un engagement renouvelé et porté par une dynamique nouvelle au service des collectivités de Martinique.

Dans un contexte en perpétuelle évolution, élus et agents sont restés pleinement mobilisés, pour répondre aux besoins des collectivités. Cette proximité, socle de notre action, s'est traduite par une écoute renforcée, un accompagnement sur mesure, et une volonté affirmée de rester un partenaire de confiance, y compris pour les collectivités non affiliées, grâce à la mise en œuvre d'une convention socle commun.

L'année a également été marquée par une modernisation de nos outils : le déploiement d'un nouveau logiciel concours et emploi, ainsi que la mise en ligne d'un site internet repensé, plus accessible et plus fonctionnel, illustrent notre volonté d'offrir des services toujours plus performants.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir en novembre 2024 la délégation des Centres de Gestion d'Outre-mer, un temps fort qui a permis de valoriser les spécificités de nos territoires tout en renforçant les liens interrégionaux.

Fidèle à ses valeurs, le CDG Martinique a poursuivi son engagement dans le dialogue social, en co-construisant avec ses partenaires une charte du dialogue social ambitieuse, reflet d'une gouvernance partagée et respectueuse.

À l'aube d'un nouveau cycle électoral, je tiens à rappeler que le Centre de Gestion demeure un acteur central et fédérateur au service de toutes les collectivités de Martinique. Ensemble, continuons à bâtir une fonction publique territoriale moderne, humaine et résolument tournée vers l'avenir.



Justin PAMPHILE

Président du Centre
de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de Martinique

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES



Tressy VIRGINIUS

Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique

J'ai eu l'honneur de rejoindre le CDG Martinique en août 2024. J'ai pu très rapidement constater l'engagement des équipes et la richesse des missions portées par notre établissement, au service des collectivités locales et de l'intérêt général.

Dans un territoire aussi singulier et dynamique que la Martinique, les défis sont nombreux : accompagner les collectivités dans leurs transformations, répondre aux enjeux de renouvellement des effectifs, soutenir l'innovation managériale, tout en affirmant notre rôle dans le tissu économique et social local.

Pour mener à bien ses missions, le CDG Martinique s'appuie sur une organisation interne rigoureuse et transparente, attentive à la qualité de vie au travail et à l'adaptation des pratiques aux évolutions du monde professionnel. L'organisation du temps de travail, le développement du télétravail, la mise en œuvre d'une politique sociale active ou encore l'accueil et l'insertion des jeunes traduisent cette dynamique. Ces engagements reflètent la volonté du Centre de Gestion de faire vivre les valeurs du Service Public dans son fonctionnement quotidien.

Ce rapport d'activité adopte un format volontairement détaillé, afin de rendre plus lisible l'ensemble de notre offre de services, parfois encore méconnue.

Dans le sillage de notre Contrat d'objectifs et de performance 2023-2026 ainsi que de ma feuille de route, nous engageons une réflexion collective sur l'adaptation de nos prestations à l'évolution des besoins.

C'est avec cette exigence de proximité, de qualité et d'utilité que nous continuerons à agir au service des collectivités et établissements publics locaux de Martinique.

02

Éditorial

04

Sommaire

05

Nos missions

06

Notre offre de services

NOS MISSIONS OBLIGATOIRES

- Concours et examens professionnels - P. 7
- Bourse de l'emploi / Assistance au recrutement - P. 10
- Assistance à l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU) - P. 13
- Gestion et accompagnement des FMPE - P. 15

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS AU CDG MARTINIQUE

- Gestion des carrières et fonctionnement des instances paritaires - P. 18
- Assistance juridique statutaire - P. 21
- Référent Déontologue - P. 23
- Accompagnement à la fiabilisation des comptes de retraite - P. 25
- Assistance à la gestion de l'exercice du droit syndical et du dialogue social - P. 28
- Accompagnement en évolution professionnelle - P. 31
- Aide au maintien dans l'emploi - P. 34
- Secrétariat du Conseil Médical Départemental - P. 37
- Convention de participation - Protection Sociale Complémentaire (PSC) - P. 40

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

- Médecine de prévention - P. 43
- Conseils et assistance en matière de santé et sécurité au travail - P. 45
- Inspection en santé sécurité au travail - P. 48
- Assistance à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) - P. 50
- Assistance à la gestion du contrat d'assurance statutaire (CNP Assurance) - P. 52
- Accompagnement à la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) - P. 55
- Médiateur - P. 57

NOS MISSIONS

Le CDG Martinique, un partenaire au cœur de la construction des parcours territoriaux

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique (CDG Martinique) est un établissement public local qui a pour mission d'accompagner les collectivités et établissements publics locaux dans la gestion de leurs ressources humaines.

L'affiliation au centre de gestion est obligatoire pour les communes et établissements publics dont l'effectif est inférieur à 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet, conformément au décret du 26 juin 1985. Elle est volontaire pour les autres collectivités et établissements publics locaux du territoire.

Les missions du CDG s'organisent selon **quatre niveaux d'intervention**, en fonction du cadre réglementaire et des choix d'affiliation des collectivités.

Les missions obligatoires, définies par la loi, sont assurées pour toutes les collectivités. Elles comprennent notamment l'organisation des concours ou la publicité des emplois.

À ces missions s'ajoutent **les prestations obligatoires réservées aux collectivités et établissements affiliés**, telles que la gestion des carrières, la fiabilisation des comptes de retraite ou l'accompagnement à la mobilité.

Le CDG propose également **des prestations facultatives**, ouvertes à tous les organismes locaux, affiliés ou non. Réalisées dans le cadre de conventions, elles couvrent des domaines variés comme la prévention des risques professionnels ou la médecine de prévention.

Enfin, depuis le 1er octobre 2024, **les collectivités et établissements non affiliés peuvent adhérer à un socle indivisible de missions dit "socle commun"**, regroupant des services essentiels.

Au-delà de ses missions réglementaires et conventionnées, le CDG Martinique joue un rôle actif dans l'animation de multiples réseaux professionnels et contribue aussi à l'élaboration et au partage de données sur la fonction publique territoriale. À travers cette diversité d'actions, le CDG Martinique affirme son rôle de partenaire stratégique, agile et à l'écoute, au service d'une fonction publique territoriale moderne, équitable et adaptée aux enjeux du territoire.

Les missions obligatoires du CDG Martinique

Missions réalisées pour toutes les collectivités et établissements publics locaux de Martinique

- Concours et examens professionnels
- Bourse de l'emploi / Assistance au recrutement
- Assistance à l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU)
- Gestion et accompagnement des FMPE

NOS MISSIONS OBLIGATOIRES

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS



Le service Concours et Examens Professionnels du CDG Martinique est un pilier du recrutement de la Fonction Publique Territoriale. En lien étroit avec les employeurs publics locaux du territoire, il **recense les besoins en compétences** et organise des concours et examens professionnels rigoureux, équitables et adaptés aux réalités locales.

À travers cette mission, le CDG Martinique garantit l'accès à un **recrutement fondé sur le mérite**, tout en contribuant à la qualité et à la continuité du Service Public.

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

■ CHIFFRES CLES

2

C'est le nombre de concours organisés en 2024. Il s'agissait du concours externe sur titres d'éducateur de jeunes enfants et concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture de classe normale. Il faut noter que le calendrier des concours de Martinique s'inscrit à la fois dans un calendrier national, tout en répondant aux besoins locaux.

101

54 candidat.es au concours externe sur titres d'éducateur de jeunes enfants et 47 candidat.es au concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture de classe normale ont été admis à concourir. Le CDG Martinique contrôle minutieusement chaque dossier de candidature, désormais entièrement dématérialisé, afin de vérifier le respect des critères d'admission. Sur les 106 candidatures reçues, 5 ne réunissaient pas les conditions.

81%

Avec un taux de présence de 81% aux épreuves écrites, le service concours du CDG Martinique démontre son efficacité dans l'organisation logistique, la communication avec les candidats et la fiabilité de ses procédures. Ce résultat reflète également la pertinence et la nécessité du recensement réalisé auprès des collectivités qui témoigne d'une adéquation entre les besoins exprimés, les profils recherchés et l'engagement des candidats, renforçant ainsi l'efficacité du Service Public Local.

46

20 nouveaux éducateurs de jeunes enfants et 26 auxiliaires de puériculture de classe normale, soit 46 nouveaux lauréats inscrits sur liste d'aptitude, sont prêts à être recrutés et titularisés par les collectivités territoriales. Le suivi du CDG Martinique se poursuit au-delà des portes de la salle d'examen, en les accompagnant dans leur employabilité.

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

■ FAIT MARQUANT

L'année 2024 a marqué une étape importante dans la dématérialisation pour les concours et examens avec un changement de logiciel. Le nouveau logiciel **AGHIRE** permet notamment de centraliser la plupart des échanges avec les candidats (information, résultats,...). Le service a mis en place une information et un accompagnement à l'attention des collectivités afin de permettre aux agents de s'inscrire grâce à ce nouvel outil.



SERVICE CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS



05 96 70 08 86



concoursetexamens@cdg-martinique.fr

NOS MISSIONS OBLIGATOIRES

BOURSE DE L'EMPLOI /ASSISTANCE AU RECRUTEMENT



Le service Stratégies pour l'emploi et le développement des compétences du CDG Martinique accompagne activement les collectivités à chaque étape du recrutement. De la déclaration des postes à pourvoir à l'appui juridique sur la réglementation, en passant par la **recherche de profils ciblés**.

En parallèle, les demandeurs d'emploi bénéficient de conseils personnalisés pour optimiser leur CV, **renforcer leur candidature** et (mieux) répondre aux attentes du marché du travail. Grâce à la plateforme Emploi Territorial, les candidats peuvent enregistrer leur profil et leurs candidatures en ligne.

La **Bourse de l'emploi** facilite ainsi le rapprochement entre l'offre et la demande dans la Fonction Publique Territoriale.

BOURSE DE L'EMPLOI /ASSISTANCE AU RECRUTEMENT

■ CHIFFRES CLES

2 817

Le CDG Martinique traite chaque jour les offres d'emploi déposées par les collectivités et établissements. On observe une forte progression des offres d'emploi de près de 100% en passant de 1 396 en 2023 à 2 817 déclarations en 2024. Cette hausse exceptionnelle s'explique en grande partie par des restructurations majeures engagées au sein de deux importantes collectivités : la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et la Ville de Fort-de-France. Le service a réalisé près de 650 interventions techniques et juridiques auprès des collectivités.

474

C'est le nombre de candidatures reçues. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à la Bourse de l'emploi demeure stable, avec une légère hausse en 2024. On recense 474 candidats cette année, contre 440 en 2023. Ces candidatures sont orientées et selon les profils, intégrées à la CVthèque du CDG Martinique. Les interventions du service sont essentiellement liées à l'information et à l'accompagnement individualisé ou collectif des demandeurs d'emploi, visant l'optimisation de leur candidature et la valorisation de leur parcours professionnel.

3

Pour renforcer l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale et faire connaître la diversité des métiers territoriaux, le CDG Martinique participe à des événements "emploi". Dans le cadre du partenariat avec l'association Alé viré, il s'agissait des "Jeudis du retour" le 14 mars 2024 et du Salon du retour le 6 juillet 2024. En collaboration avec la préfecture, le CDG Martinique a également participé à la matinale de la Fonction Publique le 5 mars 2024.

BOURSE DE L'EMPLOI /ASSISTANCE AU RECRUTEMENT

■ FAIT MARQUANT

En 2024, le déploiement du logiciel **Emploi Territorial** constitue une avancée majeure pour le service emploi, en simplifiant l'accès aux offres pour les candidats et en permettant aux collectivités de repérer plus facilement des profils adaptés à leurs besoins.



SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



05 96 70 90 24



emploi@cdg-martinique.fr

NOS MISSIONS OBLIGATOIRES

ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)



Depuis le 1er janvier 2021, le **Rapport Social Unique (RSU)** est devenu **obligatoire** pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Cette réforme vise à simplifier et harmoniser le pilotage des ressources humaines en centralisant, dans un document unique, **les données sociales essentielles** à la gestion et à la stratégie RH des employeurs publics.

Le service Stratégies pour l'emploi et le développement des compétences accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur Rapport Social Unique (RSU), en apportant **un appui méthodologique et technique** à chaque étape du processus. Cet accompagnement vise à garantir la fiabilité des données sociales et à faciliter leur exploitation.

ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

■ CHIFFRES CLES

99%

La campagne RSU de 2024 s'est traduite par une forte mobilisation, avec 99% des collectivités et établissements publics ayant transmis leur rapport. Ce taux de réponse bien plus important que celui de la moyenne nationale, permet au CDG Martinique de disposer de données fiables sur les effectifs territoriaux en Martinique.

250

C'est le nombre d'interventions effectuées par le CDG Martinique à la demande des collectivités, qui ont porté sur l'accompagnement à l'utilisation de la plateforme Données Sociales, la collecte et la fiabilisation des données.

3 576

La collecte des données par le CDG Martinique permet de disposer d'une cartographie à l'échelle de la Martinique, tous organismes publics locaux confondus. D'après les données collectées en 2024, 3 576 agents territoriaux de Martinique ont plus de 60 ans, ce qui représente 26% de l'effectif total des agents territoriaux.

SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



05 96 70 90 21



emploi@cdg-martinique.fr

NOS MISSIONS OBLIGATOIRES

GESTION ET ACCOMPAGNEMENT DES FMPE



Le CDG Martinique intervient dans la prise en charge des fonctionnaires territoriaux de catégories A, B ou C, privés d'emploi **à l'issue d'un maintien en surnombre d'un an** dans leur collectivité. Cette mission, encadrée par les textes statutaires, s'accompagne d'un **recouvrement financier** auprès de l'employeur d'origine, jusqu'à la réaffectation de l'agent.

Rare mais structurante, cette situation mobilise une concertation étroite entre le CDG Martinique, la collectivité concernée et l'agent, afin de concilier au mieux les contraintes de gestion et les perspectives de reprise de poste.

GESTION ET ACCOMPAGNEMENT DES FMPE

■ CHIFFRES CLES

2

En 2024, le CDG Martinique a accompagné 2 fonctionnaires momentanément privés d'emploi en assurant un accompagnement individualisé tout en veillant à la continuité de leurs droits et en favorisant leur retour en emploi. Avec des actions de formation et une mise en relation avec les collectivités en recherche de compétences, le CDG s'engage à offrir à ces agents un cadre sécurisant et dynamique pour faciliter leur retour à l'emploi public.

**SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES**



05 96 70 90 21



emploi@cdg-martinique.fr

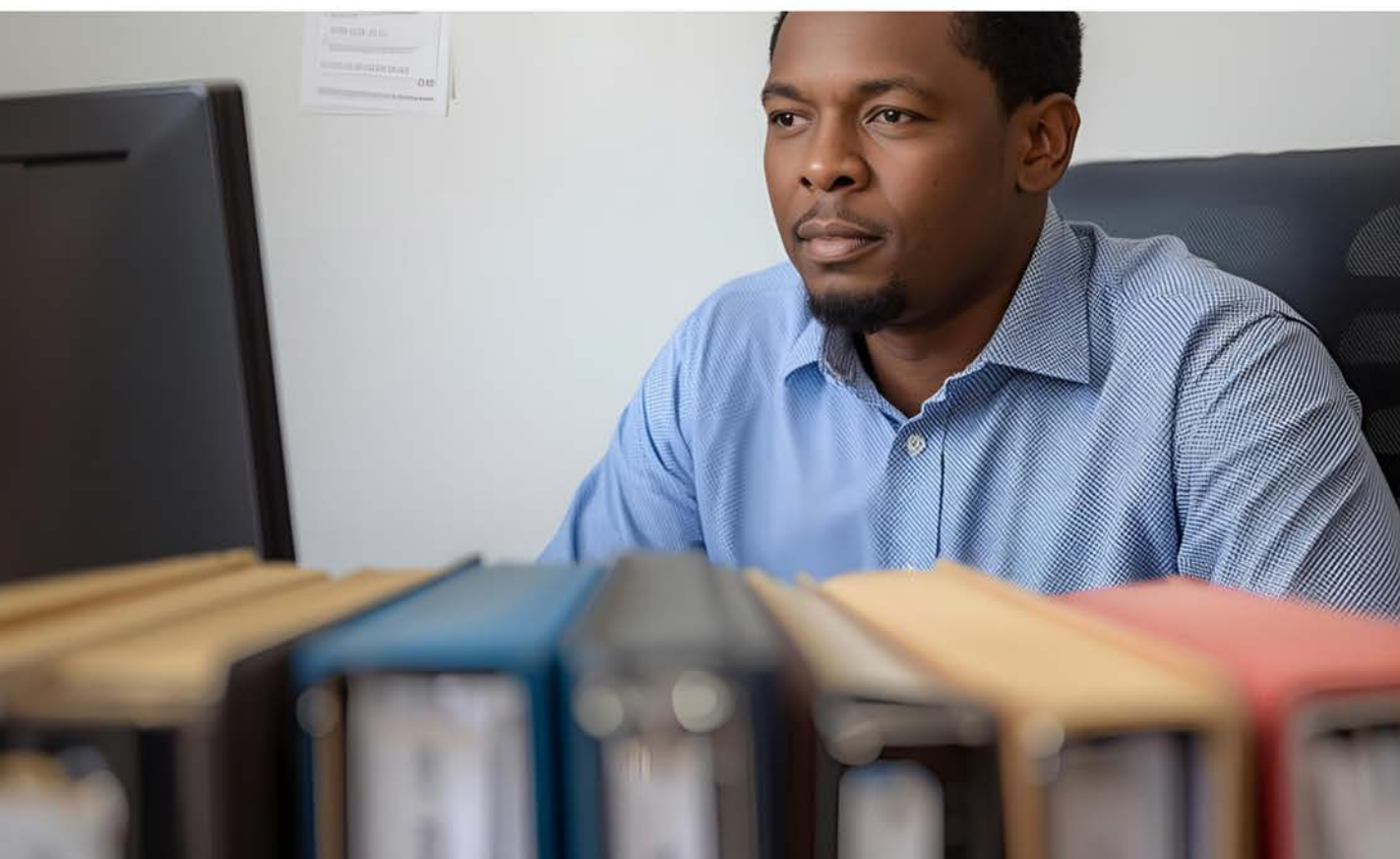
Les prestations réalisées pour les collectivités et établissements publics locaux affiliés au CDG Martinique

Prestations réalisées pour les affiliés de manière obligatoire (moins de 350 agents) ou volontaire (plus de 350 agents)

- Gestion des carrières et fonctionnement des instances paritaires
- Assistance juridique statutaire
- Référent déontologue
- Accompagnement à la fiabilisation des comptes de retraite
- Assistance à la gestion de l'exercice du droit syndical et du dialogue social
- Accompagnement en évolution professionnelle
- Aide au maintien dans l'emploi
- Secrétariat du Conseil médical départemental
- Convention de participation - Protection Sociale Complémentaire (PSC)

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

GESTION DES CARRIÈRES ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES PARITAIRES



Le CDG Martinique accompagne les collectivités affiliées dans la gestion des carrières **tout au long du parcours professionnel** des agents titulaires. Le service assure également l'instruction des dossiers soumis aux Instances Consultatives, garantissant la conformité réglementaire et **l'équité des décisions**.

GESTION DES CARRIÈRES ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES PARITAIRES

■ CHIFFRES CLES

148

Au cours de l'année 2024, le CDG Martinique a maintenu son niveau d'expertise dans l'assistance aux collectivités et établissements publics affiliés. Le service carrières a répondu à 148 demandes de conseils sur les carrières: inscription sur liste d'aptitude, suppression de prime, remboursement des indemnités de congé paternité, titularisation d'un agent étranger, rupture conventionnelle... Une diversité de sujets qui témoigne de la richesse du statut et des carrières.

772

En moyenne tous les 2 ans, les campagnes de promotion interne mobilisent pendant plusieurs mois l'équipe "carrière" qui instruit scrupuleusement les dossiers déposés. Chaque membre de l'équipe assure l'instruction d'une partie des dossiers doublé d'un binôme qui procède à une deuxième lecture.

En 2024, pour 772 dossiers analysés, 9 rédacteurs, 8 techniciens et 7 attachés ont été promus ainsi que 215 agents de maîtrise.

5000

C'est le nombre de carrières actualisées en 2024. Pour mener à bien sa mission, le CDG Martinique met quotidiennement à jour les carrières des agents à partir des copies des arrêtés transmis par les collectivités. Cela garantit aux collectivités un double suivi de la carrière des agents tout en permettant d'offrir aux collectivités affiliées des simulations et projections, indispensables pour le pilotage de la masse salariale.

14

CAP, CCP, CST, F3SCT... Le CDG Martinique accompagne les collectivités dans la gestion rigoureuse des instances consultatives. Ainsi 14 instances paritaires consultatives ont été réunies en 2024. En sollicitant ces instances, les services RH renforcent la sécurité juridique de leurs actes, valorisent le dialogue social et s'inscrivent dans une démarche de gouvernance partagée et conforme aux exigences statutaires.

GESTION DES CARRIÈRES ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES PARITAIRES

■ FAIT MARQUANT

En 2024, le service a conduit un très important travail portant sur l'archivage et la numérisation des dizaines de milliers d'arrêtés constituant les dossiers des 6 000 agents suivis actant ainsi la mise en oeuvre pérenne de la dématérialisation. Les collectivités seront ensuite invitées à récupérer les documents destinés à l'archivage. Afin de réduire les délais de traitement et faciliter l'accès aux documents, les collectivités affiliées auront accès à un portail numérique collaboratif sécurisé. Il permettra par exemple le dépôt des arrêtés et la réalisation autonome de simulation d'avancement de grade et d'échelon.



SERVICE CARRIÈRES ET INSTANCES CONSULTATIVES



05 96 70 08 86



carriere@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

ASSISTANCE JURIDIQUE STATUTAIRE



Le CDG Martinique propose un appui juridique de premier niveau aux collectivités et établissements publics dans **l'interprétation et l'application du statut** de la Fonction Publique Territoriale. Cette assistance se traduit principalement par des **réponses ponctuelles** aux sollicitations des services RH, sur des sujets tels que les carrières, les positions administratives, les procédures de recrutement, la protection sociale, etc.

Sans se substituer aux missions d'un cabinet d'avocat dans le cadre d'un contentieux, le CDG Martinique assiste les collectivités dans la mise en œuvre des règles statutaires. Il s'agit également d'assurer la diffusion de notes d'information et l'animation de réunions d'échanges.

ASSISTANCE JURIDIQUE STATUTAIRE

■ CHIFFRES CLES

26

En 2024, le CDG Martinique a été sollicité pour l'analyse et le traitement de 26 dossiers complexes, nécessitant un examen approfondi des textes statutaires et une réponse individualisée. Ces situations, souvent sensibles, ont mobilisé l'expertise des services pour accompagner les employeurs dans la sécurisation de leurs décisions.

121

C'est le nombre de publications diffusées en 2024 sur le site internet du CDG Martinique, à travers les hebdomadaires juridiques et les brèves d'actualité statutaire. Ces supports ont pour vocation de tenir informés les employeurs publics des évolutions réglementaires et des points de vigilance en matière statutaire.

S'ils constituent une base d'information utile, leur impact reste encore à renforcer. Une réflexion est engagée pour améliorer leur lisibilité, leur visibilité et leur portée pédagogique, afin de mieux répondre aux besoins des gestionnaires et de favoriser une appropriation plus large des contenus.

MISSION APPUI AUX COLLECTIVITÉS ET SÉCURISATION JURIDIQUE DES ACTES



05 96 70 08 86



assistancejuridique@cdg-martinique.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE



Le CDG Martinique propose aux collectivités affiliées un service de référent déontologue, conformément aux obligations légales.

Ce dispositif permet aux agents publics et à l'autorité territoriale de bénéficier d'un **accompagnement neutre et confidentiel** sur les questions liées aux obligations déontologiques, à la **prévention des conflits d'intérêts** ou encore à l'exercice de leurs fonctions. Ce service contribue à renforcer une culture éthique au sein de la Fonction Publique Territoriale.

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

■ CHIFFRES CLES

5

C'est le nombre de saisines du référent déontologue en 2024, principalement sur des sujets de cumul d'activités. Le cumul d'activités soulève des enjeux majeurs en matière de respect des obligations déontologiques, de prévention des conflits d'intérêts et de préservation de la neutralité du service public. Il nécessite un encadrement rigoureux pour garantir l'équilibre entre les missions exercées au sein de la collectivité et les activités accessoires autorisées.

SERVICE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE



05 96 70 68 62



referentdeontologue@cdg97.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

ACCOMPAGNEMENT À LA FIABILISATION DES COMPTES DE RETRAITE



Le CDG Martinique assure une mission obligatoire d'assistance à la fiabilisation des comptes individuels retraites.

À ce titre, il exerce dans le cadre du partenariat conclu avec la **Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts**, une mission d'information, d'accompagnement, d'assistance et d'intervention auprès de nos collectivités affiliées et de leurs agents.

ACCOMPAGNEMENT À LA FIABILISATION DES COMPTES DE RETRAITE

■ CHIFFRES CLES

71

Le CDG Martinique appuie les collectivités selon leurs besoins. Les experts retraite peuvent assister les gestionnaires des collectivités dans toutes les étapes de l'instruction des dossiers : la vérification de l'affiliation des agents à la CNRACL, le contrôle et l'analyse des dossiers avant la transmission à la CNRACL et jusqu'à la liquidation des pensions. En 2024, le service a pris en charge 71 dossiers dans le cadre d'une instruction complète.

11

Des études de dossiers avec entretiens personnalisés permettent aux agents de mieux préparer leur départ à la retraite grâce à des simulations de date de départ et de montant de pension. Chaque agent, deux ans avant son départ à la retraite, peut bénéficier de son atelier personnalisé retraite au CDG Martinique à la demande de sa collectivité.

40

Les gestionnaires retraite jouent un rôle clé dans la préparation des dossiers des agents. Face aux réformes récentes et à l'augmentation des départs, il est essentiel qu'ils disposent des bonnes informations et des bons outils. Décryptage du nouveau calcul des pensions, focus sur la réforme des retraites, partage de bonnes pratiques et recommandations, présentation des aides disponibles pour les pensions. Autant de thématiques abordées par les 40 gestionnaires reçus en sessions de professionnalisation.

ACCOMPAGNEMENT À LA FIABILISATION DES COMPTES DE RETRAITE

■ FAIT MARQUANT

En septembre 2024, l'espace employeur pour l'instruction des dossiers de retraite nommé **Pep's** a évolué, présentant de nouvelles fonctionnalités et évolutions techniques et suscitant de nombreuses interrogations et changements de pratique des gestionnaires. Le CDG Martinique en tant que relai local de la **CNRACL**, a porté assistance aux collectivités, notamment à l'occasion de temps d'échanges pour favoriser l'appropriation de ce nouvel outil.



SERVICE RETRAITE ET ASSURANCES



05 96 70 74 61



retraite@cdg-martinique.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

ASSISTANCE À LA GESTION DE L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL ET DU DIALOGUE SOCIAL



Le CDG Martinique soutient le dialogue social en appuyant les collectivités affiliées et les organisations syndicales dans la gestion de l'exercice du droit syndical.

Il met à disposition un **local syndical** pour les organisations syndicales représentées dans les collectivités de moins de 50 agents, calcule et attribue les **contingents d'autorisations d'absence** et de **décharges d'activité** de service, et assure le **remboursement** des charges salariales liées aux absences syndicales, conformément à la réglementation en vigueur.

ASSISTANCE À LA GESTION DE L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL ET DU DIALOGUE SOCIAL

■ CHIFFRES CLES

1 500

C'est le nombre d'heures mensuelles allouées pour les décharges d'activité de service. Conformément à l'article 19 du décret 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical, le contingent d'heures à accorder sous forme de décharges d'activité de service est égal au nombre d'heures fixées pour la strate d'électeurs inscrits sur la liste électorale du CST ou des CST, réparties entre les syndicats en fonction de leur représentativité.

369

C'est le nombre d'heures allouées pour les autorisations d'absence calculées par le CDG Martinique pour les collectivités et établissements publics situés dans le périmètre du CST placé auprès du Centre de Gestion. Conformément à l'article 14 du décret 85-397 du 3 avril 1985, ce calcul est effectué selon un barème appliqué au nombre d'heures de travail effectuées par les agents inscrits sur la liste électorale (230), à raison d'une heure d'autorisation d'absence pour 1 000 heures de travail accomplies par ces derniers.

6

Afin de dynamiser le dialogue social avec les organisations syndicales représentées au CST placé auprès du CDG Martinique, des rencontres régulières sont organisées au cours de l'année. En 2024, 6 rencontres ont eu lieu, à l'occasion des vœux de début d'année, dans le cadre de travaux concernant la charte du dialogue social, pour répondre à des demandes d'audiences des syndicats ou afin de faire des points d'actualité notamment sur la promotion interne ou la protection sociale complémentaire.

ASSISTANCE À LA GESTION DE L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL ET DU DIALOGUE SOCIAL

■ FAIT MARQUANT

Ayant une réelle volonté de faciliter la mise en œuvre d'un dialogue social de qualité au sein de nos collectivités et établissements publics affiliés, le CDG Martinique, a initié l'élaboration d'une charte du dialogue social : un outil permettant l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité syndicale et du dialogue social.

Un groupe de travail composé de représentants du personnel et de représentants d'employeurs a mis en exergue des principes communs à partager. Ce document constitue une base que chaque collectivité pourra adapter selon ses besoins.



SERVICE DIALOGUE SOCIAL



05 96 70 66 86



droitsyndical@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

ACCOMPAGNEMENT EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



L'accompagnement professionnel des agents des collectivités affiliées, assuré par le CDG Martinique s'articule autour de deux prestations : le **Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)**, qui aide les agents à construire un projet adapté à leur parcours et la **Période de Préparation au Reclassement (PPR)**, destinée aux agents reconnus inaptes à leurs fonctions.

Ces dispositifs permettent de sécuriser les parcours, soutenir la mobilité et prévenir les situations de rupture professionnelle. Selon les cas, un accompagnement plus approfondi de l'agent peut donner lieu à une facturation facultative complémentaire.

ACCOMPAGNEMENT EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

■ CHIFFRES CLES

2

En 2024, 2 agents reconnus inaptes à leur fonction ont été accompagnés dans le cadre de la Période de Préparation au Reclassement (PPR). À partir d'une identification des compétences, des aptitudes et intérêts professionnels, une exploration des parcours professionnels et des perspectives d'évolution, un plan d'actions est co-construit sur le fondement d'une relation tripartite entre l'agent, la collectivité et le CDG Martinique.

ACCOMPAGNEMENT EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

■ FAIT MARQUANT

Le CDG Martinique, à travers son service Stratégies pour l'emploi et le développement des compétences, a répondu à l'invitation de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud qui organisait entre le 10 et le 13 décembre 2024, les journées portes ouvertes de la DRH. Il s'agissait de présenter l'offre d'accompagnement professionnel dans le cadre d'un atelier intitulé « **Faciliter ma mobilité/me reconvertir, quels dispositifs ?** »



SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



05 96 70 90 21



emploi@cdg-martinique.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Le CDG Martinique accompagne les collectivités affiliées au maintien dans l'emploi et au reclassement professionnel des agents territoriaux en situation de handicap ou reconnus inaptes à l'exercice de leur fonction.

Depuis 2011, dans le cadre d'une convention entre le CDG Martinique et le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**, cette offre permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement individualisé pour l'instruction de leur dossier de financement des **aides individuelles matérielles, techniques, humaines**.

AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

■ CHIFFRES CLES

83

Le CDG Martinique accompagne principalement les collectivités dans leurs demandes d'aide à la constitution de dossiers pour l'obtention de la Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) qui entraînent selon les cas des aménagements de postes.

Grâce à son expertise et son équipe mobilisée (médecin du travail, ergonome,...), ces dossiers sont étudiés en Commission d'Attribution (CDAPH) au sein de la Maison Martiniquaise des Personnes Handicapées (MMPH), l'un de ses partenaires institutionnels.

32 714 €

C'est le montant versé par le FIPHFP en réponse aux 7 demandes d'aide formulées par les collectivités affiliées au CDG Martinique. Ces crédits ont financé par exemple 2 aménagements de véhicules personnels, une indemnité d'apprentissage pour un agent RQTH, une formation des acteurs internes de la politique handicap et une aide aux déplacements en compensation du handicap. Alors que 6% des agents territoriaux sont en situation de handicap, les crédits du FIPHFP sont encore trop peu utilisés. Le CDG Martinique se mobilise, à travers le réseau des référents handicap qu'il anime pour renverser la tendance.



AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

■ FAIT MARQUANT

Le DUODAY



Le temps d'une journée, 4 femmes en situation de handicap ont formé des binômes avec les collaborateurs du CDG Martinique.

C'est dans une ambiance conviviale et fructueuse que Bernadine, Jennifer, Marie et Viviane ont découvert leur environnement de travail et leurs activités. L'occasion de partager, d'apprendre, d'enrichir les compétences et de favoriser l'inclusion dans le monde du travail. Relayées par les médias, ces actions contribuent à faire connaître la fonction publique territoriale et son engagement pour les personnes en situation de handicap.

La signature de la Convention de partenariat entre le CDG Martinique et la MMPH

À l'occasion de la clôture de la Semaine Européenne des Personnes Handicapées, le CDG Martinique et la MMPH ont signé en 2024 une convention visant à renforcer l'accompagnement des agents territoriaux en situation de handicap. Cette démarche repose sur trois axes : la désignation d'un interlocuteur unique, un appui administratif personnalisé, et l'organisation de rencontres inter-partenariales pour harmoniser les réponses apportées.

L'impact de cette dynamique se traduit par une progression notable du nombre de dossiers déposés à la MMPH : 47 en 2024, contre 28 en 2023.



Duo Day : une demi-journée pour découvrir l'administration publique



SERVICE MAINTIEN DANS L'EMPLOI HANDICAP RECLASSEMENT



05 96 70 66 87



handicap@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

SECRÉTARIAT DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL



Le **Conseil Médical Départemental** est une instance consultative qui donne un avis médical à l'autorité territoriale pour éclairer les décisions administratives relatives à la santé des agents publics. Issu de la fusion du **Comité Médical** et de la **Commission de Réforme**, il aide l'employeur public à accompagner les situations de santé avec rigueur et transparence.

Le CDG Martinique assure pour les collectivités affiliées, les missions de secrétariat de cette instance.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL

■ CHIFFRES CLES

192

La formation plénière, composée de médecins, de représentants du personnel et de représentants de l'employeur, rend des avis sur des questions médicales en lien avec les risques professionnels, concernant notamment les Congés pour Invalidité Temporaire Imputables au Service (CITIS accident de service, CITIS accident de trajet, CITIS maladie professionnelle, invalidité). Sur les 258 dossiers adressés au service, 192 dossiers complets ont été présentés en instances.

504

La formation restreinte, composée exclusivement de médecins, rend des avis sur les congés maladie (CLM Congé de longue maladie, CGM Congé de grave maladie, CLD congé de longue durée) et sur l'aptitude physique. Sur les 519 dossiers adressés au service, 504 dossiers complets ont été présentés en instances.

64

Les expertises médicales complémentaires sont demandées par les médecins en séance et sont réalisées par des médecins agréés figurant sur la liste de l'ARS. Ces expertises visent à évaluer l'état de santé de l'agent public afin d'éclairer l'autorité territoriale dans ses décisions concernant la situation médicale et professionnelle de l'agent. En 2024, 64 expertises ont été demandées.

30

30 jours, c'est la fréquence à laquelle se tient une instance. Un calendrier prévisionnel annuel est établi pour organiser les séances du Conseil médical, tant pour la formation plénière que pour la formation restreinte. Ces deux formations se réunissent une fois par mois chacune, permettant ainsi un traitement régulier des dossiers complets reçus.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL

■ FAIT MARQUANT

Afin de professionnaliser les gestionnaires des collectivités dans un contexte de complexification des dossiers traités, des séances de travail mensuelles ont été organisées. Ces rencontres régulières favorisent un échange constructif, renforcent les compétences des gestionnaires et assurent une meilleure compréhension des enjeux liés au conseil médical, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et adaptée des situations des agents.



SECRÉTARIAT DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL



05 96 70 08 86



instancesmedicales@cdg-martinique.fr



**Inclus dans la convention "socle commun"
pour les collectivités et établissements non affiliés**

NOS PRESTATIONS RÉALISÉES POUR LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIÉS

CONVENTION DE PARTICIPATION - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



La **Protection Sociale Complémentaire (PSC)** regroupe le **risque PRÉVOYANCE (maintien de salaire)** relatif à la couverture complémentaire des conséquences financières liées aux incapacités de travail, d'invalidité, d'inaptitude et de décès et le **risque SANTÉ (mutuelle)** permettant de compléter la couverture apportée par la Sécurité Sociale sur des remboursements de frais liés à la santé.

Dans le cadre de sa mission obligatoire, le CDG Martinique propose à l'ensemble des collectivités une **convention de participation mutualisée** pour ces deux risques.

CONVENTION DE PARTICIPATION - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

■ CHIFFRES CLES

176

L'obligation de participation de l'employeur territorial aux contrats santé est fixée au 1er janvier 2026. Seuls 3 collectivités avaient fait le choix d'anticiper et avaient adhéré à la convention de participation en santé au 31 décembre 2024, permettant à 176 agent d'y souscrire. La Mutuelle Nationale Territoriale, MNT a remporté le marché passé par le CDG Martinique. Grâce à la mutualisation des effectifs de la plupart des collectivités de Martinique, soit plus 14 000 agents, les montants de cotisation sont plus intéressants et permettent de bénéficier d'une couverture santé plus étendue, y compris pour les agents retraités.

747

Au 1er janvier 2024, la convention de participation en prévoyance, confiée à ALTERNATIVE COURTAGE - TERRITORIAL MUTUELLE par le CDG Martinique a pris effet, parallèlement à l'obligation de participation des employeurs territoriaux.

Cette offre propose des garanties obligatoires attractives avec des taux compétitifs, une couverture renforcée en cas d'incapacité et de décès, des tarifs solidaires indépendants de l'âge et une tarification adaptée à la taille de chaque employeur. En 2024, 35 collectivités regroupant 747 agents avaient d'ores et déjà adhéré à ce dispositif.



TERRITORIA
mutuelle

Membre d'AÉSIO mutuelle

Les prestations facultatives du CDG Martinique

Prestations réalisées dans le cadre d'un conventionnement supplémentaire

- Médecine de prévention
- Conseils et assistance en matière de santé et sécurité au travail
- Inspection en santé sécurité au travail
- Assistance à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Assistance à la gestion du contrat d'assurance statutaire (CNP Assurance)
- Accompagnement à la Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences (GPEEC)
- Médiateur (Médiation préalable obligatoire)

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

MÉDECINE DE PRÉVENTION



Le service de Médecine de prévention du CDG Martinique joue un rôle essentiel dans la préservation de la santé des agents territoriaux.

Il assure un suivi médical adapté aux risques professionnels identifiés, réalise des **visites médicales** ciblées, et mène des **actions en milieu de travail**. En lien avec les agents et les employeurs, il délivre des **conseils personnalisés**, dans le respect de la législation en vigueur. Ce dispositif permet d'anticiper les conséquences du travail sur la santé et de renforcer la prévention au sein des collectivités.

MÉDECINE DE PRÉVENTION

■ CHIFFRES CLES

1 832

C'est le nombre de visites médicales (visites médicales d'embauche, visites d'information et de prévention, visites de reprise, visites à la demande de l'agent) réalisées par le service Médecine du CDG Martinique en 2024.

3%

En 2024, 3% des visites médicales réalisées ont donné lieu à un avis d'inaptitude. Ce chiffre souligne l'importance d'une politique de prévention des risques professionnels et d'un accompagnement renforcé des agents en situation de fragilité, afin de préserver leur santé et leur maintien dans l'emploi.

4

C'est le nombre d'actions en milieu de travail réalisées en 2024. Dans le cadre de sa mission de prévention, le CDG Martinique intervient directement en milieu de travail à travers l'évaluation des risques professionnels, les visites de sites et les études de poste. Ces actions permettent d'identifier les situations à risque, d'adapter les conditions de travail aux spécificités des agents et de proposer des mesures concrètes pour améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

SERVICE MÉDECINE DE PRÉVENTION



05 96 70 57 84



medecine@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

CONSEILS ET ASSISTANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Le **conseil et l'assistance** en matière de **santé et sécurité au travail** des collectivités et établissements publics qui adhèrent à cette offre, constituent le cœur d'activité du service Prévention des Risques Professionnels du CDG Martinique.

Pour répondre au mieux à leurs obligations réglementaires et améliorer les conditions de travail des agents, **des méthodes et outils sont proposés** par le service.

CONSEILS ET ASSISTANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

■ CHIFFRES CLES

73

C'est le nombre de demandes de conseils ou d'assistance reçues. On observe une augmentation des demandes de l'ordre de 26% entre 2023 et 2024. Les demandes de conseils concernant les plaintes pour harcèlements / agression augmentent et représentent 25% du total des demandes.

16

Les assistants ou conseillers de prévention formés, couvrant 8 collectivités étaient 16 en 2024. L'accélération du renouvellement des agents exerçant cette mission est notable et va s'accroître avec les départs à la retraite prévus dans les prochaines années. Il faut également noter que la mission des assistants de prévention n'est réellement efficace, que si elle s'inscrit dans un projet global d'amélioration des conditions de travail de la collectivité, avec la mise à disposition des moyens nécessaires à l'exercice de celle-ci.

5

Les collectivités et établissements qui optent pour l'offre de conseils et assistance en matière de santé et sécurité au travail peuvent solliciter le CDG Martinique pour la mise en place d'animations et de sensibilisations thématiques. En 2024, 5 sessions ont été organisées sur les équipements de protection individuels, les troubles musculo-squelettiques, les harcèlements et agressions.

40

C'est le nombre d'interventions dans le cadre d'enquêtes administratives et la mise en œuvre des préconisations donnant suite à des plaintes pour harcèlement ou agression. Ce chiffre est en constante augmentation depuis plusieurs années.

CONSEILS ET ASSISTANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

■ FAIT MARQUANT

Afin de dynamiser le réseau des Assistants et Conseillers de Prévention, tout en répondant à l'augmentation du nombre de suspicion de cas de harcèlement sexuel et moral, d'agissements sexistes, d'actes de violences, une réunion sous forme de théâtre forum a réuni près de 70 agents le 20 novembre 2024. L'occasion de mettre en lumière ces comportements problématiques au sein des collectivités et de proposer à la fois des grilles de lecture et des leviers d'actions aux agents en première ligne.



SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



05 96 70 08 86



risquespro@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

INSPECTION EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



La désignation d'un **Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)** est une obligation réglementaire pour les collectivités territoriales. Sa mission consiste à veiller à la conformité des conditions de travail avec les **règles d'hygiène et de sécurité**.

L'ACFI réalise des inspections, identifie les risques professionnels, formule des **recommandations** et contribue à la prévention des accidents et maladies professionnelles. Son action s'inscrit dans une démarche globale de protection des agents et **d'amélioration continue des environnements de travail**.

Le CDG Martinique couvre la quasi-totalité des collectivités affiliées et une collectivité non affiliée.

INSPECTION EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

■ CHIFFRES CLES

38

C'est le nombre de visites et rapports d'inspection effectués par les 3 agents chargés d'inspection et santé sécurité au travail en 2024. Ils effectuent des visites de contrôle au sein des collectivités conventionnées. Ils proposent également à l'Autorité territoriale, toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que la prévention des risques professionnels.

21

Les agents chargés d'inspection participent aux instances représentatives du personnel : CST/F3SCT. Ils présentent les rapports d'inspection en séance et donnent un avis sur les mesures, règlements et consignes présentés. Les chargés d'inspection peuvent également accompagner les membres des CST/F3SCT lors de visites de sites. En 2024, les ACFI du CDG Martinique ont participé à 21 instances.

SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



05 96 70 08 86



risquespro@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

ASSISTANCE À L'ÉLABORATION ET À LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)



Le CDG Martinique, à travers son service en charge de la **prévention des risques professionnels**, accompagne les collectivités et établissements publics conventionnés dans l'élaboration du **DUERP**.

Il s'agit de proposer une **formation et des outils adaptés**, une participation aux comités de pilotage et groupes de travail, ainsi qu'une participation aux **visites de terrain**.

Le CDG Martinique assiste ensuite le référent de la collectivité ou l'établissement dans la rédaction du document.

ASSISTANCE À L'ÉLABORATION ET À LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

■ CHIFFRES CLES

60

C'est le nombre d'interventions réalisées en 2024 pour répondre aux demandes des collectivités. Il faut noter une très forte augmentation du nombre d'interventions, due notamment à l'arrivée d'une nouvelle technicienne de prévention dans le service. Les sollicitations concernant l'assistance à l'élaboration du Document Unique ont doublé et représentent 38% des demandes reçues par le service.

7

Le CDG Martinique a accompagné en 2024, 7 démarches d'élaboration du DUERP en appuyant les assistants et conseillers de prévention en charge de la rédaction et du suivi du document. En cours d'année, 3 documents uniques ont été validés par les CST ou F3SCT, 4 démarches sont encore en cours.

SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



05 96 70 08 86



risquespro@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

ASSISTANCE À LA GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (CNP ASSURANCE)



Le CDG Martinique accompagne les collectivités et établissements publics qui font le choix de la **CNP Assurances** pour la couverture des **risques statutaires** liée aux absences pour raisons de santé, dans la gestion de leurs sinistres.

ASSISTANCE À LA GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (CNP ASSURANCE)

■ CHIFFRES CLES

57

C'est le nombre de collectivités, CCAS, caisses des écoles et établissements publics adhérant au contrat de la CNP ASSURANCES et faisant appel à l'assistance du CDG Martinique pour la gestion des dossiers.

885 758 €

Le montant global des indemnisations versées par la CNP en 2024 s'élève à 885 758 €, correspondant à la prise en charge des prestations telles que les remboursements pour arrêts maladie, remboursement de capital décès, expertises médicales et dispositifs associés.

7,6%

Le taux d'absentéisme, tous risques confondus (Congé maladie ordinaire, accident de travail, congés longue maladie, congés longue durée) pour toutes les collectivités adhérentes au contrat en 2024 est en recul par rapport à 2023, à 7,6% contre 8,2% en 2023 (-7%).

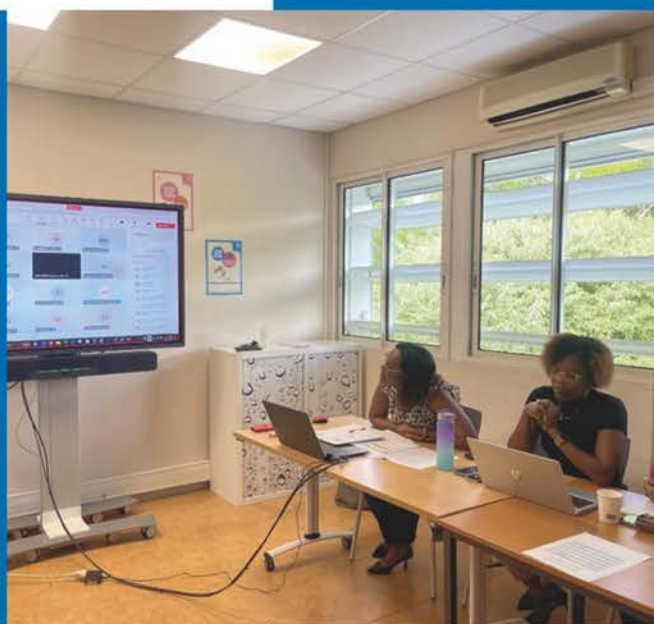
59

Les collectivités qui font le choix de la CNP Assurances accèdent à une diversité de prestations associées afin d'accompagner les agents dans leur parcours notamment en partenariat avec Relyens (expertise, recours contre tiers,). Le programme REPERE par exemple propose un soutien psychologique pour aider les collaborateurs à retrouver un équilibre et ainsi prévenir les arrêts répétés. 59 prestations associées ont été réalisées.

ASSISTANCE À LA GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (CNP ASSURANCE)

■ FAIT MARQUANT

En 2024, de nouvelles modalités de facturation ont été mises en œuvre, rendant nécessaire la signature d'une convention d'assistance entre le CDG Martinique et les collectivités. À partir du 1er janvier 2025, les collectivités payent directement au CDG Martinique les frais de gestion, soit 6% du montant de la prime annuelle. Le 17 décembre 2024 s'est tenu un webinaire réunissant les gestionnaires afin de leur rappeler les modalités de renouvellement du contrat.



SERVICE RETRAITE ET ASSURANCES



05 96 70 08 86



assurancestatutaire@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC)



Le service Stratégies pour l'emploi et le développement des compétences du CDG Martinique accompagne les collectivités dans la mise en place de leur **GPEEC**, en mettant à leur disposition un module dédié, adossé à l'application données sociales.

Grâce aux données renseignées sur les métiers dans le **Rapport Social Unique** de la collectivité, le CDG Martinique appuie les collectivités dans leur analyse à travers des formations, ateliers, études ciblées. Cet outil permet **d'anticiper les besoins en compétences** et d'orienter la gestion des ressources humaines de manière stratégique.

ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC)

■ CHIFFRES CLES

15

Présentée aux collectivités en 2023, cette nouvelle prestation facultative du CDG Martinique a suscité l'adhésion de 15 collectivités et établissements publics. Ils ont fait le choix selon leurs besoins d'un premier niveau d'accompagnement permettant la réalisation d'analyse "agents", "métiers" ou "collectivité". Des modules complémentaires peuvent être également activés.

53 ans

L'âge moyen des effectifs territoriaux de Martinique est de 53 ans. Les enjeux liés au renouvellement des compétences et à la gestion des fins de carrière deviennent stratégiques pour les collectivités. Le module GPEEC proposé par le CDG Martinique permet d'anticiper ces évolutions démographiques en identifiant les besoins futurs, en préparant les mobilités internes et en construisant des plans d'action afin de garantir la continuité et la qualité du Service Public.

7

C'est le nombre de métiers en tension recensés. Responsable des affaires générales, directeur des ressources humaines, chargé de la commande publique, coordonnateur budgétaire et comptable... L'outil GPEEC permet aussi d'identifier les postes les plus exposés aux difficultés de recrutement, d'analyser les évolutions des compétences attendues, et de construire des plans d'actions adaptés pour sécuriser les parcours professionnels et garantir la continuité du Service Public.

SERVICE STRATÉGIES POUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



05 96 70 90 24



emploi@cdg-martinique.fr

NOS PRESTATIONS FACULTATIVES

MÉDIATEUR



Le CDG Martinique propose une prestation facultative de médiation dans la cadre de la **Médiation Préalable Obligatoire (MPO)** pour certaines décisions individuelles défavorables (détachement, disponibilité, réintégration, classement à l'issue d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, formation professionnelle, aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire reconnu inapte,...).

Le principal objectif est d'accompagner les employeurs et les agents confrontés à **des litiges** au sein de la Fonction Publique Territoriale, en favorisant des **solutions amiables** qui permettent un règlement plus rapide et limitent le recours aux procédures contentieuses.

■ CHIFFRES CLES

8

Depuis la présentation de cette nouvelle prestation, 8 collectivités et établissements publics y ont souscrit, témoignant d'un intérêt croissant pour les modes alternatifs de résolution des conflits. Ce dispositif de médiation préalable obligatoire permet de fluidifier les relations professionnelles et de limiter les recours contentieux, tout en renforçant le dialogue entre agents et employeurs.

■ FAIT MARQUANT

Le 10 avril 2024, une convention a été signée entre **CDG Martinique** et le **Tribunal administratif de Martinique**. Elle établit un partenariat ouvrant la possibilité pour le CDG Martinique, au-delà la médiation préalable obligatoire, d'être sollicité par le Tribunal administratif dans le cadre de médiation à l'initiative du Juge ou à l'initiative des parties. Les collectivités qui le souhaitent pourront accéder prochainement à ces trois types de médiation en s'appuyant sur les médiateurs du CDG Martinique.



SERVICE MÉDIATION



05 96 70 68 62



mediateur@cdg97.fr

Visite délégation APCDGOM



Rencontre des DRH



Conseil d'Administration du CDG Martinique



Intervention à la CAESM



Assises des CDG d'Outre-Mer 2024 - ACCDOM



Rencontre des lauréats 2024



DUODAY 2024



Rencontre Assistants et Conseillers de Prévention



Sensibilisation handicap psychique



Matinale de la Fonction Publique



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE MARTINIQUE**

Zac Étang Z'Abriots - BP 1169

97249 Fort-de-France Cédex

☎ 05 96 70 08 86 - 📠 05 96 70 64 32



www.cdg-martinique.fr



CDG 972



CDG MARTINIQUE



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE